Association Forêt Méditerranéenne

L'association Forêt Méditerranéenne a mis en ligne son nouveau site Internet : https://www.foret-mediterraneenne.org/fr/.

Elle a fait paraître :

Le tome XLVI, n° 3, de sa revue trimestrielle *Forêt méditerranéenne* en septembre 2025 ;

Le n° 141 de sa lettre d'information trimestrielle *La feuille & l'aiguille* en décembre 2025.

Revues consacrées aux thématiques forêt et filière forêt-bois

• *Diagonale*, magazine du WSL (Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage), n° 2/25 (2e semestre 2025), avec un dossier intitulé : « Modèles au top et faits concrets pour calculer le monde ».

• *Forêt & innovation*, la revue technique du CNPF, n° 16, daté de novembre 2025, avec un dossier intitulé : « CISyFE : valoriser des initiatives face au changement climatique ».

• *Forêt de Gascogne*, le journal du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest, n° 273 daté de novembre 2025 ; et en complément, un hors-série consacré au Nématode du pin, récemment repéré dans les Landes et « danger pour tous » qui appelle une « réponse collective ».

• *Silva Belgica*, revue de la Société royale forestière de Belgique, n° 6/2025, daté de novembre-décembre 2025, avec un dossier intitulé : « Gestion forestière : évaluation des bénéfices et des coûts liés à la conservation de bois mort et d'arbres-habitats ».

• *Forêts de France*, magazine de Fransylva, n° 688, daté de novembre 2025, avec un dossier consacré au « Carbone forestier : un levier pour financer le renouvellement » ; et n° 689, daté de décembre 2025, avec un dossier intitulé : « Les sapins : géants de nos montagnes ».

• *Vènerie*, n° 240, daté de décembre 2025 (4e trimestre), consacre sa rubrique « Écologie » à la forêt de Senonches (Eure-et-Loir) et à un aperçu général sur « Les forêts de vènerie : paysage culturel et patrimoine vivant ».

• *La Hulotte* poursuit, dans son n° 118 (second semestre 2025), sa série consacrée au Petit rhinolophe (*Rhinoluphus hipposideros*) ; cet opus s'intitule « L'hiver fantomatique du Petit Fer-à-cheval ».

Lu dans *Forestopic*

• **Traverses de chemin de fer : pour continuer à utiliser du bois, SNCF Réseau lance un traitement innovant**

SNCF Réseau vient d'inaugurer une unité de production de traverses en bois, à Bretenoux-Biars, dans le Lot (Occitanie), pour un investissement de 6,5 millions d'euros. Implanté sur 26 hectares et employant une centaine de collaborateurs, l'atelier produit, chaque année, 300 000 traverses. L'installation permet de se passer de la créosote, remplacée par un procédé à base d'huile cuivrée, afin de protéger le bois et de le rendre imputrescible. En effet, la réglementation européenne met fin à l'usage de la créosote, à partir de 2029, en raison de la toxicité de cette substance. Pour ses bois sous rails, SNCF Réseau indique se fournir « exclusivement » auprès de forêts françaises certifiées PEFC. Le gestionnaire d'infrastructures ferroviaires consomme 30 000 m^3 de Chêne par an, en moyenne ; au global, le maillage de voies ferrées géré par SNCF Réseau représente 28 000 km de lignes.

L'initiative est le fruit d'un programme de recherche et développement (R&D) mené depuis 2016 par SNCF Réseau, visant à trouver un substitut à la créosote, avec un budget de 3 millions d'euros. Des essais ont ainsi été effectués en laboratoire, en phase de préindustrialisation, en chambre climatique et en champ (conditions réelles).

Les tenants du projet misent donc sur le cuivre, « un élément historiquement utilisé en agriculture et en horticulture pour ses propriétés fongicides et bactéricides naturelles ». Les études ont porté notamment sur l'efficacité des produits, évaluée via le taux de pénétration du traitement dans le bois, et sur l'impact environnemental, *via* « la mesure des éléments traces sur la tranche supérieure du sol ». Stockées pour leur séchage, entaillées, percées, les traverses passent dans une cuve durant un cycle de quatre heures, comprenant une mise sous pression et des phases de vide d'air, afin que le produit pénètre le bois.

Ce faisant, SNCF Réseau affiche son attachement au matériau bois, pas seulement pour son caractère renouvelable et ses propriétés en termes de stockage de carbone : « Le

bois constitue une bioressource précieuse. Il offre des qualités techniques recherchées pour l'infrastructure ferroviaire, telles que la résistance mécanique et la flexibilité, l'adaptabilité et la facilité de mise en œuvre ».

L'usine de Bretenoux-Biars vient consolider un débouché pour la filière chêne, jusque dans sa dimension d'économie circulaire. Les huiles cuivrées sont conçues pour assurer une durée de vie des traverses d'environ 35 ans, comme avec la créosote. Une fois retirés du réseau ferroviaire, ces éléments en bois « pourront être réutilisés, afin de conforter des talus ou encore des aménagements paysagers de voies vertes », prévoit l'entité détenue à 100 % par l'État français.

De plus, SNCF Réseau voit des avantages environnementaux dans les huiles cuivrées. Par rapport à l'imprégnation à la créosote, le procédé réduit la température de chauffe (60 °C au lieu de 120 °C), ce qui divise par quatre la consommation d'énergie. Et le fonctionnement en circuit fermé se dispense de la production de vapeur, nécessaire avec la créosote ; le site fait ainsi passer sa consommation d'eau d'environ 4 000 m^3 à 1 000 m^3 par an.

Source : Christelle Carroy/Forestopic, publié le 7 novembre 2025

- **Le délégué interministériel forêt-bois démissionne**

Un décret du 30 décembre 2025 précise qu'« il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de délégué interministériel à la forêt, au bois et à ses usages », exercées par Jean-Michel Servant, agent contractuel, à compter du 1er janvier 2026. L'ex-président de l'interprofession de France Bois Forêt (FBF) avait été nommé délégué interministériel en avril 2024 – un poste initialement institué pour une durée de trois ans, à l'issue desquels doit être produit un rapport.

Pour accomplir sa mission, le délégué a dû composer avec des moyens réduits – ce qu'a souligné un récent rapport parlementaire. Il n'en a pas moins mené des travaux, notamment sur la sécurité incendie en lien avec la construction bois (décret du 19 novembre 2025, par exemple) qui fut l'une des thématiques d'une feuille de route touffue.

Cette nouvelle a mis en émoi les professionnels du secteur, alors que l'existence d'une délégation interministérielle à la forêt et au bois reste plébiscitée par plusieurs parties prenantes.

Source : Christelle Carroy/Forestopic, publié le 21 novembre 2025, mis à jour le 5 janvier 2026

- ***Le Chant des forêts,* un film pour prendre du champ**

Le photographe et réalisateur vosgien Vincent Munier signe une immersion dans les forêts des Vosges, du Jura et de Norvège, invitant à l'émerveillement devant la beauté de la nature et à l'éveil des sens. Les animaux semblent venir d'eux-mêmes dans le champ de la caméra, plutôt que l'inverse. C'est que Vincent Munier partage sa pratique de l'observation de la nature et de l'affût. Le film est aussi un conte initiatique, où se transmet un savoir entre le cinéaste Vincent, son père Michel, et son fils Simon.

« Écouter et voir peut-être », c'est un leitmotiv de ce long métrage qui nous emmène auprès d'un bestiaire peuplé de chouettes, pics, héron, chat forestier, cerf élaphe, chevreuil et sanglier, lynx, entre autres. Et de la brume. Chaque séquence se laisse contempler comme une œuvre d'art, une peinture dansante et sonore. « C'est un film de photographe, avec beaucoup de plans fixes », fait remarquer l'auteur. « Il offre le meilleur de ces huit dernières années, des années et des années de travail et de terrain ». Le réalisateur cite quelques-unes de ses sources d'inspiration esthétiques : la lumière de la bougie qui imprègne la cabane du film, autant que les tableaux de Georges de La Tour ; le style de Claude Gellée dit « Le Lorrain », peintre, dessinateur et graveur du XVIIe siècle ; mais aussi la peinture japonaise à l'encre *sumi-é* et ses touches évanescentes.

En toile de fond, transparaît la rareté prononcée du grand tétras. D'ailleurs, cet oiseau sauvage a fait l'objet, en 2024, d'une première translocation dans les Vosges, d'individus issus de Norvège, dans le cadre d'un programme porté par le parc naturel régional des Ballons des Vosges. Le lynx fait aussi son apparition. Par un concours de circonstances, l'oiseau et le félin s'avèrent présents dans la forêt communale de Wildenstein (Haut-Rhin), où une partie des images sont tournées ; cette forêt a vu son projet de renforcement des continuités écologiques, avec 180 hectares en « libre évolution », sélectionné parmi les lauréats 2025 de « Nature Impact », le fonds porté par WWF France et alimenté par le mécénat.

« Cela m'a pris 10 ans, avant de voir "mon" premier lynx, dans les Vosges », témoigne Vincent Munier. Que dirait-il aux novices qui veulent s'initier à l'affût ? « Ce qui me plaît, c'est de s'échapper de son confort, de la consommation, d'y aller et, pourquoi pas, de passer une nuit en forêt […]. Il faut arriver sur la pointe des pieds, se faire discret, être attentif aux traces, aux indices que laissent les bêtes. À l'affût, les sens sont en éveil. Le plus important est d'être dehors et de ressentir. »

Source : Christelle Carroy/Forestopic, publié le 11 décembre 2025

- **UICCB, la nouvelle organisation professionnelle qui se voit en fer de lance du bois construction**

L'Union des industries de la construction et du commerce du bois (UICCB) vient de voir le jour, ce 11 décembre 2025, à la faveur d'un rapprochement entre l'Union des industriels et constructeurs bois (UICB) et Le Commerce du bois (LCB). Avec un mot d'ordre : « Développer le bois dans la construction ».

La gouvernance de l'UICCB intègre les dirigeants et les équipes de ses deux entités mères. Sur la forme, l'UICB se transforme en UICCB et les membres de LCB deviennent adhérents de l'UICCB. L'association LCB demeure, en vue de proposer des services concurrentiels (fiscalisés), comme la formation et l'accompagnement juridique.

Des rangs de LCB et UICB, viennent, respectivement, des importateurs et négociants bois, des industriels du rabotage, du bardage, de la terrasse bois, d'une part, et des constructeurs bois, d'autre part. Autrement dit, « des spécialistes du matériau et de la mise en œuvre ». La nouvelle entité réfute

toute dichotomie entre bois importé et bois issu des forêts françaises. L'UICCB revendique plus de 500 entreprises adhérentes, pour plus de 7 milliards d'euros de chiffre d'affaires et environ 50 000 emplois, ainsi que 350 sites de production dans le pays (dont 300 venant de l'UICB et 50 des membres de LCB).

Active au sein du comité professionnel Codifab, l'UICCB devient, de plus, membre du bureau de l'interprofession France Bois Forêt (FBF). Dans la gouvernance de FBF, l'UICCB prend le siège occupé jusque-là par LCB. Certaines entreprises membres de l'UICCB paient la « contribution interprofessionnelle obligatoire » ou CVO *via* France Bois Forêt ; certaines sont assujetties à la « taxe affectée » *via* le Codifab. Certaines sont redevables des deux et d'autres ne sont soumises ni à la CVO, ni à la taxe, sans qu'un recensement ne soit disponible à date. Au global, la nouvelle organisation professionnelle ambitionne d'agir avec des moyens et une représentativité renforcés, et espère contribuer à la simplification de l'organigramme de la filière forêt-bois.

Source : Christelle Carroy/Forestopic, publié le 18 décembre 2025

- **Dans le Grand Est, un centre à 13 millions d'euros se construit pour les connaissances forestières et les arts**

Comment aborder, sans dogme, la gestion de la forêt et l'équilibre faune-flore (sylvo-cynégétique) ? C'est l'ambition à laquelle s'attelle le projet de nouveau « centre de formation, de recherche scientifique et de développement artistique » en train de sortir de terre au sein du domaine de Belval (Ardennes), propriété de la Fondation François Sommer, et visant à développer des programmes de formation pour forestiers et chasseurs. Au chantier, démarré en mai 2024, doit se succéder l'inauguration, prévue à l'été 2026.

Pour la construction de l'infrastructure, la fondation mobilise un budget de près de 13,2 millions d'euros. Cette enveloppe totale comprend 779 000 euros de subventions, provenant de la région Grand Est, de l'État (fonds national d'aménagement et de développement du territoire) et de l'Ademe. Le futur centre s'organise en neuf pavillons (photo) renfermant des espaces de travail et des hébergements, et totalisant 2 500 m². Le tout s'insère dans un domaine clos de 1 050 hectares (zones humides, prairies, forêt), propriété de la fondation. De plus, déjà actif dans le champ scientifique, le domaine a été labellisé « zone atelier » en 2022, par l'Institut écologie et environnement (INEE) du CNRS, au sein de la « zone atelier » environnementale rurale de l'Argonne.

Le nouveau centre vise à donner plus d'amplitude à des activités déjà en place, avec l'idée de pouvoir accueillir une douzaine de stagiaires pour des formations d'une durée de 2 à 5 jours. Et « en format de type conférence ou séminaire, nous pourrons recevoir un bus complet », assure David Pierrard, responsable de l'école et domaine de Belval. Le tout doit remplacer le centre actuel, datant des années 1970, devenu étriqué et désormais voué à la fermeture, voire à la démolition.

Pour ce qui est des formations, l'école s'ouvre aux acteurs de la forêt, propriétaires et gestionnaires forestiers, en plus des chasseurs, son public historique. Les formations se réorientent en ce sens sur trois grandes thématiques, la gestion durable des forêts, la « gestion adaptative de la grande faune » et les zones humides. Pour ce faire, le centre entend mettre l'accent sur les formations conçues sur mesure pour des partenaires comme l'Office national des forêts (ONF), le Centre national de la propriété forestière (CNPF), l'Office français de la biodiversité (OFB). Cela pourrait aussi se dérouler avec des syndicats de propriétaires forestiers.

Source : Christelle Carroy/Forestopic, publié le 19 décembre 2025

- **Lutte contre le nématode du pin : de premières aides définies par l'exécutif**

Suite à la découverte du nématode du pin en Nouvelle-Aquitaine, le gouvernement a émis de premières annonces concernant les aides de l'État pour faire face au ver ravageur, dans ce « premier foyer sur le territoire national ».

D'une part, les ministres Monique Barbut (Transition écologique) et Mathieu Lefèvre (délégué à la Transition écologique) « se sont engagés pour garantir qu'à l'avenir, le dispositif d'aide au renouvellement forestier "France Nation Verte" puisse évoluer afin de prendre en charge les coûts de reconstitution des peuplements à hauteur de 90 % », selon un communiqué de fin décembre 2025, sans plus de précision.

En parallèle, « les reboisements en résineux restent autorisés dans la zone délimitée, hors zone infestée à ce stade », souligne la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), sur son site Internet.

D'autre part, pour le plus court terme, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, « a décidé le déblocage d'une enveloppe permettant la prise en charge des coûts induits directement par la mise en œuvre des mesures de lutte obligatoire », est-il indiqué par communiqué également. Ce faisant, la ministre applique les prescriptions du Code rural. Cette mesure-ci se retrouve dans un arrêté du 22 décembre 2025.

Les différentes aides vont de 100 à 4 000 euros par arbre ou de 3 000 à 6 200 euros par hectare, selon les configurations – arbres contaminés ou « identifiés » (mal en point) ou non, diamètre et hauteur pour les arbres en apparence sains. Le niveau des aides varie aussi selon que le bénéficiaire soit propriétaire ou détenteur de moins de 20 arbres ou de 20 arbres et plus. Une troisième catégorie de bénéficiaires concerne les détenteurs ou propriétaires d'arbres de « grandes dimensions » situés dans des parcs et jardins. Le versement des indemnisations est prévu sur présentation des justificatifs des dépenses effectuées. « Un formulaire est en cours d'élaboration par la Draaf », selon la même source.

Sur le terrain, l'abattage des arbres infectés du foyer de Seignosse s'est achevé dès le 19 décembre, sous contrôle de l'administration, rapporte le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest (SSSO). Dans la zone infestée, le démarrage des autres coupes sanitaires était programmé ce 7 janvier 2026 au sein de parcelles de pin maritime avec, comme date butoir, le 15 février 2026. De plus, dans la « zone tampon », les arbres dépérissants sont aussi à neutraliser.

Source : Christelle Carroy/Forestopic, publié le 13 janvier 2026

Voir aussi les articles :

• « Nématode du pin : sous le choc, la Nouvelle-Aquitaine se mobilise », publié le 5 novembre 2025 ;

• « Nématode du pin : des mesures à double détente pour sécuriser les forêts et les entreprises », publié le 19 novembre 2025 ;

• et « Nématode du pin : «Sans les financements, personne ne bouge» », publié le 4 décembre 2025 et mis à jour le 12.

Ces articles détaillent notamment le processus de définition de la « zone infestée » (76 hectares, dont 61 hectares de parcelles de pin maritime, détenus par 24 propriétaires privés et public : commune de Seignosse) et de la « zone tampon » de 20 km de rayon qui l'entoure ; le détail et l'évolution des mesures lutte contre le parasite et de quarantaine à long terme ; et enfin les interrogations des acteurs de la filière.

• Le Comité national pour le développement du bois mis en liquidation

Créé en 1989, le Comité national pour le développement du bois (CNDB) traverse une procédure de liquidation judiciaire ouverte le 9 décembre 2025. Au préalable, l'association, basée à Paris, s'est déclarée en cessation de paiements. Maximilien Piteau, président du CNDB depuis fin 2024, déplore : « C'est une grande perte, il n'y a plus d'organisme dans la filière bois qui promeuve l'ameublement, l'agencement, la construction bois », complétant : « L'association a vu les dotations de ses financeurs historiques baisser d'année en année, à quoi s'est ajouté un problème de gestion lié à la crise Covid, ainsi que des départs de salariés, qui ont plombé la trésorerie et grevé le fonctionnement. La situation ne date pas d'aujourd'hui ».

Organisateur ou coorganisateur de conférences, d'ateliers techniques, de visites de bâtiments bois, le CNDB a également développé un centre de ressources documentaires, sur des thèmes comme les logements collectifs en bois, la réhabilitation de constructions avec du bois, ou l'architecture. Audoin de Gouvion Saint-Cyr, secrétaire général du Codifab (principal financeur du CNDB) commente : « Nous ne pouvons que regretter cette situation. L'objectif, à présent, c'est d'essayer de garder, au sein de la filière, les marques du CNDB, qui comptent et qui ont une histoire ». Cela impliquerait le rachat d'une ou plusieurs marques, ce qui pourrait se faire conjointement avec l'interprofession France Bois Forêt (FBF). Parmi les appellations détenues par le CNDB, figurent Le bois avance ou bois.com ou encore le nom même du CNDB.

Le CNDB aura-t-il un successeur ? Réponse d'Audoin de Gouvion Saint-Cyr : « C'est une question que FBF et le Codifab auront à se poser. Il faut que la filière ait un outil de prescription commun, sans doute avec un modèle un peu différent ». Le CNDB a fonctionné avec 7 salariés, puis 5 en 2025. Avec un budget annuel de plus de 500 000 euros, pourvus à 50-60 % par le Codifab, l'association compte, au moment de sa mise en liquidation, un passif de près de 363 000 euros.

Source : Christelle Carroy/Forestopic, publié le 14 janvier 2026

À lire dans *The Conversation*

The Conversation France, déclinaison nationale du média international *The Conversation*, revendique « l'expertise universitaire, l'exigence journalistique », afin d'analyser l'actualité en s'appuyant sur une expertise de pointe grâce à la collaboration entre chercheurs et journalistes. Selon sa charte éditoriale : « Notre journalisme encourage et participe à un débat solide sur des questions d'intérêt public, et tentera de conserver en permanence une posture impartiale et ouverte à toutes et à tous ».

AgroParisTech, éditeur de la *Revue forestière française*, fait partie du collège des membres adhérents du consortium *The Conversation France* ; nos partenaires proches, l'Université de Lorraine, l'Université Paris-Saclay et INRAE, font partie du collège des membres fondateurs.

Nous proposerons ici des aperçus d'articles pouvant intéresser la communauté des lecteurs de la RFF.

• Comment une forêt peut-elle émettre plus de CO_2 qu'elle n'en capture ?

Par Ariane Mirabel (CIRAD), Géraldine Derroire (CIRAD), Plinio Sist (Cirad) et Stéphabe Traissac (AgroParisTech-Université Paris-Saclay).

Longtemps considérées comme de précieux « puits de carbone » absorbant une partie du CO_2 en excès dans l'atmosphère, les forêts voient aujourd'hui ce rôle fragilisé. Certaines émettent désormais plus de CO_2 qu'elles n'en captent. La cause de ce phénomène est multiple : elle tient au changement climatique, aux pressions anthropiques et à leurs conséquences.

Lien : https://theconversation.com/comment-une-foret-peut-elle-emettre-plus-de-co-quelle-nen-capture-265423 ; publié le 2 octobre 2025.

• Et si la nature brillait plus que ce que nous voyons ? À la découverte de la vie fluo

Par Romain Garrouste (Museum national d'histoire naturelle), Bernd Schöllhorn (Université Paris Cité) et Serge Berthier (Sorbonne université).

Le parcours nocturne Lumières de la nature, proposé par le Jardin des plantes de Paris jusqu'au 16 janvier 2026, a été inspiré d'études menées en Guyane. Derrière cette exposition, on trouve notamment trois chercheurs qui ont inspecté la forêt amazonienne, armés de lampes UV. Ils nous livrent ici les secrets de la fluorescence naturelle, le plus souvent invisible pour les humains mais omniprésente dans le vivant.

Lien : https://theconversation.com/et-si-la-nature-brillait-plus-que-ce-que-nous-voyons-a-la-decouverte-de-la-vie-fluo-271227 ; publié le 15 décembre 2025.

- **Pourquoi le vert est-il la couleur de la nature ?**

Par Frédéric Archaux (INRAE)

Les couleurs chatoyantes d'un coquelicot ou d'une mésange attirent le regard, mais elles remplissent également d'innombrables fonctions pour le vivant. Dans son récent livre, « *Toutes les couleurs de la nature*, paru aux éditions Quæ, Frédéric Archaux, ingénieur-chercheur à l'Inrae, explore ces questions couleur par couleur. *The Conversation* reproduit le début du chapitre consacré à la couleur verte.

Lien : https://theconversation.com/pourquoi-le-vert-est-il-la-couleur-de-la-nature-271568 ; publié le 15 décembre 2025.

- **Pourquoi le houx a-t-il plusieurs types de feuilles ?**

Par Céline Leroy (IRD)

Avez-vous déjà observé une plante avec des feuilles de formes différentes ? Ce phénomène, à la fois surprenant et fascinant, porte un nom : l'hétérophyllie. Loin d'être une bizarrerie botanique, il s'agit d'une véritable stratégie d'adaptation, permettant à certains végétaux de mieux faire face à la diversité des contraintes de leur environnement.

Lien : https://theconversation.com/pourquoi-le-houx-a-t-il-plusieurs-types-de-feuilles-257368 ; publié le 30 mai 2025, mis à jour le 17 décembre.

- **Les plantes sont bien plus bavardes que vous ne le pensez**

Par François Bouteau (Université Paris Cité).

Les plantes sont loin d'être aussi muettes que ce que l'on imagine ! Beaucoup de végétaux sont en réalité capables d'interagir entre eux et avec le reste de leur environnement. Et ces échanges façonnent et transforment activement les paysages.

Lien : https://theconversation.com/les-plantes-sont-bien-plus-bavardes-que-vous-ne-le-pensez-271783 ; publié le 12 janvier 2026.